

## HELARY GRANULATS

### Carrière de Rubertzot Commune de Tréglamus (22)



<b>Date de création</b>	: 1987
<b>Arrêté Préfectoral d'exploiter</b>	: 9 mars 2007 pour une durée de 15 ans
<b>Superficie totale</b>	: 219 000 m <sup>2</sup>
<b>Production autorisée</b>	: 300 000 tonnes/an
<b>Production en 2008</b>	: 260 000 tonnes
<b>Nature du gisement</b>	: Gneiss
<b>Effectif</b>	: 10 personnes
<b>Charte environnement UNICEM</b>	: Validation du niveau 4/4 le 19/11/2008 Confirmé le 18/10/2011

### Historique du site

L'exploitation de la carrière de Rubertzot est relativement récente. Son ouverture a fait l'objet d'un premier arrêté préfectoral le 30 juillet 1987. Parallèlement à l'ouverture de la carrière, il a été installé un groupe mobile de concassage. Cette installation permettait de produire des pierres concassées 0/30 et 0/80. Les installations de traitement ont été étoffées durant les années 90, complétant petit à petit la gamme de produits proposée. En 1999, un nouvel arrêté a porté la production annuelle maximale à 220 000 tonnes jusqu'en 2007, année depuis laquelle court le dernier arrêté.

Afin de préserver le patrimoine naturel du site, Helary Granulats s'est engagée dans une démarche environnementale en adoptant le référentiel ISO 14001 depuis 2003.

### Procédés de fabrication

Avant toute opération d'extraction, il est nécessaire de mener des travaux préliminaires de découverte, afin de décaper les terres végétales ainsi que les couches altérées du gisement. Une fois mis à nu, les matériaux seront extraits en procédant à des tirs de mines. Après abattage, les matériaux sont repris et transportés par dumper vers l'unité de production primaire, pour être concassés puis soit criblés, soit dirigés par tapis transporteur vers un stock tampon. Celui-ci alimente l'unité de broyage / criblage secondaire puis tertiaire.

Ces équipements assurent au site de Rubertzot la mise à disposition des différents matériaux nécessaires à ses clients : sable, gravillons, graves, ...

Une installation de lavage annexe permet de compléter cette offre en proposant du sable et des gravillons lavés.



## Le niveau 4/4 de la Charte Environnement

Avec 96% de questions positives qualifiantes obtenus au cours de l'audit, la carrière de Rubertzot se hisse au niveau 4/4 de la *Charte Environnement*. Cette reconnaissance est issue des travaux réalisés depuis plusieurs années, dont nous pouvons citer quelques exemples :

- **Prévention de la pollution des eaux** : l'ensemble des points de rejets sont équipés d'une vanne permettant de bloquer les éventuelles pollutions, plantation de roseaux pour accélérer le processus de décantation.
- **Intégration paysagère** : végétalisation à l'entrée du site, aménagement en cours de la zone à boisier.
- **Prévention des boues sur le réseau routier** : décrotteur de roues en amont de la bascule et enrobage de la piste.
- **Réduction des émissions de poussières** : bardage des installations.



Bascule

## Une démarche de progrès continu

Le site de Rubertzot est inscrit dans cette démarche de progrès continu de la *Charte Environnement* et n'entend pas se contenter de la balise 4/4. Des pistes de réflexion sont d'ailleurs en cours, mais aussi des actions pour demain.

En effet, des aménagements paysagers seront réalisés dès cette année, afin d'augmenter les surfaces boisées du territoire communal et de favoriser le développement de nouveaux habitats naturels. Ainsi, au niveau des zones annexes dévégétalisées dans le cadre de l'exploitation passée, une surface de 2 hectares sera reboisée d'ici 2 ans. De plus, de nouveaux talus plantés d'essences arborées de haut jet seront édifiés sur le pourtour des terrains qui font l'objet de la nouvelle extension.

Un autre exemple peut être cité : un système d'arrosage de pistes figure au plan d'investissement pour permettre de limiter les émissions de poussières.



Aménagement piéton



Installation de lavage

---

### CONTACT :

#### HELARY GRANULATS

Olivier Guillou - Directeur adjoint en charge du Foncier

Céline Vermandel – Directrice adjointe

BP 60615

22206 Guingamp cedex

Tél. : 02 96 40 11 11